

*Le Village
du Père Noël*

SIERCK LES BAINS

DOSSIER INSCRIPTION

Exposants - Village du Père Noël 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION

Objet : Village du Père Noël 2024

Madame, Monsieur,

Avec cette édition 2024 du Village du Père Noël, nous passons un nouveau cap dans le développement de cet évènement phare et incontournable de notre territoire. Face aux exigences accrues du cahier des charges du Département, face à l'accroissement des demandes d'exposants, face aussi à la volonté de développer le marché médiéval, nous avons opéré une refonte des inscriptions dont les principales modifications sont :

- une tarification par zonage (cf grilles tarifaires et plan de zonage).
- Une tarification pour occupation du domaine public pour les propriétaires qui souhaitent utiliser leur propre chalet ou barnum ainsi que les exposants qui souhaitent compléter la location d'un stand par leur propre barnum.
- La mise en location de deux chalets type « maisonnette » de respectivement 3x5 et 4x5 mètres qu'il est possible de mutualiser entre plusieurs exposants.
- Un recadrage des besoins électriques (cf fiche besoin électrique).
- Le développement d'un marché médiéval, place Morbach.

Il sera enfin demandé à chacun des exposants de décorer un minimum son stand, qu'il soit chalet ou barnum (guirlande électrique, branches de conifère, ours en peluche, etc.), afin de le rendre attrayant et attractif.

L'édition 2024 se déroulera sur les quatre week-ends avant Noël, **du samedi 30 novembre au dimanche 22 décembre selon les horaires suivants : les samedis de 15h00 à 21h00 et les dimanches de 14h00 à 20h00.**

Règlementation en vigueur :

- Il n'est plus possible de payer en espèces le jour-même.
- Le paiement s'effectue par chèque ou par virement (preuve de virement à fournir) au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront invalidés.
- En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf annulation de l'organisateur (se référer au contrat de location fourni avec le bulletin d'inscription).
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier à tout moment les modalités de l'évènement si la situation l'exige.
- **Pour la restauration** : obligation d'inclure au minimum 10% de produits locaux dans votre préparation (exemples : sandwiches avec baguettes de boulangers sierckois, crêpes avec la farine de Belmach, etc.). Il pourra vous être demandé d'en justifier le moment venu.
- **Vente de boisson** : tous les vins chauds devront être servis dans les gobelets en plastique réutilisables « Village du Père Noël » (fournis par l'ACS). Un chèque de caution vous sera demandé au moment de la remise des gobelets.
- Chaque stand devra être décoré dans l'esprit de Noël : guirlandes, branches de sapin, ours en peluche, etc.
- Les stands devront être rendus propres et non dégradés. Dans le cas contraire des frais supplémentaires seront demandés en cas de ménage, de réparation ou d'évacuation des déchets (voir grille tarifaire).
- Un questionnaire de satisfaction vous sera remis ultérieurement afin notamment de cerner votre origine (locale, nationale, internationale), le nombre d'emplois créés directement ou indirectement, les revenus générés pendant le marché de Noël, votre fidélité et vos impressions quant à l'expérience globale, les conditions de participation ou tout autre point que vous souhaiteriez relever.

Attention : La demande est forte et les places sont limitées.

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Néanmoins, par soucis d'hétérogénéité, ou si le produit ne correspond pas au cahier des charges, nous nous réservons le droit de refuser certaines candidatures ou de les mettre en liste d'attente. Les dossiers reçus seront étudiés par la commission d'attribution des emplacements à partir du 20 septembre.

Vous pouvez choisir à votre convenance un ou plusieurs week-end(s) d'exposition. Vous trouverez ci-après le formulaire d'inscription à retourner par voie postale à l'adresse indiquée, accompagné de votre règlement. Nous restons également à votre disposition pour toute information complémentaire.

Espérant pouvoir vous compter parmi nous et vous revoir bientôt à Sierck-les-Bains, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Yannick JOURNET
Président de l'Association des
Commerçants Sierckois

Helen HAMMOND
Maire de Sierck-les-Bains





Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone rouge : **CHALET FERMÉ (COMPTOIR)**

Disponibilité par week-ends : 14

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

.....

Participera aux dates suivantes * :

Chalet fermé (2.30m x 1.15m)

| | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 640 €** / 850 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non

Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

| | |
|--------------------------|---------|
| De 0 à 2,9 KWH : gratuit | € |
| De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE | € |
| De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE | € |
| Plus de 9 KWH : 30 €/WE | € |

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone rouge : **CHALET FERMÉ (PORTES)**

Disponibilité par week-ends : 3

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

Participera aux dates suivantes * :

Chalet fermé (2.30m x 1.15m)

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 180 €** / 234 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 640 €** / 850 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non

Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

De 0 à 2,9 KWH : gratuit €

De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE €

De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE €

Plus de 9 KWH : 30 €/WE €

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone rouge : **CHALET FERMÉ (Maisonnette)**

Disponibilité par week-ends : 3

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :
Nom / Prénom :
Adresse :
Code Postale et ville :
Téléphone:
Mail :

Produits proposés :

.....

Participera aux dates suivantes * :

Chalet fermé (maisonnette)

- | | | |
|--|--------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 250 €** / 270 €*** | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 250 €** / 270 €*** | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 250 €** / 270 €*** | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 250 €** / 270 €*** | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 850 €** / 930 €*** | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** 3x5 / *** 4x5

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

De 0 à 2,9 KWH : gratuit €
De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE €
De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE €
Plus de 9 KWH : 30 €/WE €

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, **zone rouge** : **CHALET OUVERT (SANS PORTES)**

Disponibilité par week-ends : 5

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

.....

Participera aux dates suivantes * :

Chalet ouvert (2.50m x 2m)

| | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 130 €** / 169 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 130 €** / 169 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 130 €** / 169 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 130 €** / 169 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 440 €** / 600 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

| | |
|--------------------------|---------|
| De 0 à 2,9 KWH : gratuit | € |
| De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE | € |
| De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE | € |
| Plus de 9 KWH : 30 €/WE | € |

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone orange : **CHALET FERMÉ (COMPTOIR)**

Disponibilité par week-ends : 3

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

.....

Participera aux dates suivantes * :

Chalet fermé (2.30m x 1.15m)

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 490 €** / 650 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non

Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

De 0 à 2,9 KWH : gratuit €

De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE €

De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE €

Plus de 9 KWH : 30 €/WE €

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone orange : **CHALET FERMÉ (PORTES)**

Disponibilité par week-ends : 1

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

Participera aux dates suivantes * :

Chalet fermé (2.30m x 1.15m)

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 140 €** / 182 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 490 €** / 650 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non

Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

- | | |
|--------------------------|---------|
| De 0 à 2,9 KWH : gratuit | € |
| De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE | € |
| De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE | € |
| Plus de 9 KWH : 30 €/WE | € |

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :



Le Village du Père Noël

BULLETIN D'INSCRIPTION, zone jaune et marché médiéval : **BARNUM**

Disponibilité par week-ends : 8

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 31 octobre 2024**, à :

Mairie de Sierck-les-Bains / Village du Père Noël

12, quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS

Fax : 03 82 83 22 11

Société / organisme :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale et ville :

Téléphone:

Mail :

Produits proposés :

Participera aux dates suivantes * :

Barnum (3m x 3m)

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 30 nov., dimanche 1 ^{er} décembre | 50 €** / 65 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 7, dimanche 8 décembre | 50 €** / 65 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 14, dimanche 15 décembre | 50 €** / 65 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Samedi 21, dimanche 22 décembre | 50 €** / 65 € ² | € |
| <input type="checkbox"/> Les 4 Week-ends | 170 €** / 210 € ² | € |

* Sous réserve d'acceptation de la candidature. / ** Tarif artisan / ² activité alimentaire et/ou vente de boisson

Avez-vous besoin de nos tables pour votre stand ?

Oui Non Nombre de tables (dans la limite des tables à disposition) :

Frais de raccordement électrique (complétez la fiche « besoins électriques ») :

De 0 à 2,9 KWH : gratuit €

De 3 à 5,9 KWH : 15€/WE €

De 6 à 8,9 KWH : 20 €/WE €

Plus de 9 KWH : 30 €/WE €

TOTAL à payer €

Règlement :

*Le prix de l'emplacement est celui pour deux jours. Il comprend la mise à disposition de tables, d'un banc, de l'électricité, de la communication sur l'évènement, de la location des chalets et les diverses animations.

Par chèque à l'ordre de l'ACS, joint au moment de l'inscription. Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement seront considérés comme non valides.

Date et Signature :

BESOINS ELECTRIQUES

D'année en année les besoins électriques des exposants croient, ce qui nécessite d'avoir connaissance au préalable et au plus juste des équipements électriques de chacun des stands. C'est pourquoi il est obligatoire de renseigner précisément l'ensemble des équipements électriques utilisés et leur puissance en watts.

Tout appareil qui n'aura pas été renseignés sur ce document ne pourra pas être utilisé sur stand lors du Village du Père Noël.

| Equipement | Puissance (W) |
|------------|---------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Rappels :

- Les appareils de chauffage (chauffage d'appoint électrique) ou tout autre équipement non nécessaire à votre activité (bouilloire, etc.) sont interdits.
- Seul l'électricien est habilité à intervenir dans les coffrets électriques et sur l'installation électrique.
- L'électricité sera fournie sur stand en monophasé.
- Veillez à vérifier vos équipements électriques au préalable afin d'éviter toute défaillance durant l'évènement.

Nouveautés :

- Une commission de conformité passera sur chaque stand, le samedi à l'ouverture du Village du Père Noël, afin de veillez à la bonne conformité des appareils utilisés au regard des appareils mentionnés sur cette fiche (tout équipement non mentionné dans ce présent bulletin devra être retiré du stand).
- En cas d'intervention de l'électricien sur votre stand pour des raisons d'appareils défectueux ou de surcharge due au branchement d'équipements supplémentaires (non autorisés), par exemple, celle-ci vous sera facturée à hauteur de 50€.

Date et signature de l'exposant



GRILLE TARIFAIRE
MARCHÉ DE NOËL 2024
Du 30 novembre au 22 décembre 2024
Zone rouge

| Location d'un chalet, structures, barnums | TARIFS |
|--|--|
| CHALET comptoir et chalet fermé | 180 €/WE – 640 €/4WE |
| CHALET ouvert | 130 €/WE – 440 €/4WE |
| Barnum | 110 €/WE – 360 €/4WE |
| FORFAIT ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût du chalet Ex : 180 € X 1.30 = 234 € |
| Occupation de Domaine public | |
| Propriétaires d'un chalet, d'un barnum et vendeurs ambulants (dans la limite des emplacements disponibles) | 30 €/m linéaire |
| ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût de l'occupation du domaine public Ex : 30 € X 1.30 X nombre de m linéaire |
| Frais de raccordement électrique** | |
| 0 à 2 KWH | / |
| 3 à 5 KWH | 15 €/WE |
| 6 à 8 KWH | 20 €/WE |
| 9 à 11 KWH | 30 €/WE |

Une facturation supplémentaire sera susceptible d'être effectuée en fonction de la consommation électrique réelle constatée en période d'exploitation.

** Obligatoire

Forfaits remise en état du chalet

| Prestations | Coût |
|--|--|
| Ménage | 20 € |
| Travaux de remise en état (toiture, dégradation de mobilier, du sol...) | 20 €/heure de travail + fournitures nécessaires selon devis des fournisseurs |
| Perte de clé(s) | 10 €/clé |
| Evacuation des déchets | 20 € |
| Intervention d'un l'électricien habilité en cas de problème de surtension ou de matériel défailant | 50 €/intervention |



GRILLE TARIFAIRE
MARCHÉ DE NOËL 2024
Du 30 novembre au 22 décembre 2024
Zone orange

| Location d'un chalet, structures, barnums | TARIFS |
|--|---|
| CHALET comptoir et chalet fermé | 140 €/WE – 490€/4WE |
| CHALET ouvert | 90 €/WE – 300€/4WE |
| Barnum 3x3 | 70 €/WE – 220€/4WE |
| FORFAIT ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût du chalet Ex : 140 € X 1.30 = 182 € |
| Occupation de Domaine public | |
| Propriétaires d'un chalet, d'un barnum et vendeurs ambulants (dans la limite des emplacements disponibles) | 20 €/m linéaire |
| ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût de l'occupation du domaine public Ex : 20€ X 1.30 X nombre de m linéaire |
| Frais de raccordement électrique** | |
| 0 à 2 KWH | / |
| 3 à 5 KWH | 15 €/WE |
| 6 à 8 KWH | 20 €/WE |
| 9 à 11 KWH | 30 €/WE |

Une facturation supplémentaire sera susceptible d'être effectuée en fonction de la consommation électrique réelle constatée en période d'exploitation.

** Obligatoire

Forfaits remise en état du chalet

| Prestations | Coût |
|--|---|
| Ménage | 20€ |
| Travaux de remise en état (toiture, dégradation de mobilier, du sol...) | 20€/heure de travail + fournitures nécessaires selon devis des fournisseurs |
| Perte de clé(s) | 10€/clé |
| Evacuation des déchets | 20€ |
| Intervention d'un l'électricien habilité en cas de problème de surtension ou de matériel défailant | 50 €/intervention |



GRILLE TARIFAIRE
MARCHÉ DE NOËL 2024
Du 30 novembre au 22 décembre 2024
Zone jaune et marché médiéval

| Location d'un chalet, structures, barnums | TARIFS |
|--|---|
| Barnum 3x3 | 50 €/WE – 170€/4WE |
| FORFAIT ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût du chalet Ex : 50 € X 1.30 = 65 € |
| Occupation de Domaine public | |
| Propriétaires d'un chalet, d'un barnum et vendeurs ambulants (dans la limite des emplacements disponibles) | 15 €/m linéaire |
| ACTIVITE ALIMENTAIRE ET/OU VENTE DE BOISSONS Cuisson/Réchauffage/Transformation et/ou consommation sur place | + 30% du coût de l'occupation du domaine public Ex : 15€ X 1.30 X nombre de m linéaire |
| Frais de raccordement électrique** | |
| 0 à 2 KWH | / |
| 3 à 5 KWH | 15 €/WE |
| 6 à 8 KWH | 20 €/WE |
| 9 à 11 KWH | 30 €/WE |

Une facturation supplémentaire sera susceptible d'être effectuée en fonction de la consommation électrique réelle constatée en période d'exploitation.

** Obligatoire

Forfaits remise en état du barnum

| Prestations | Coût |
|---|---|
| Travaux de remise en état (toiture, dégradation de mobilier, du sol...) | 20€/heure de travail + fournitures nécessaires selon devis des fournisseurs |
| Evacuation des déchets | 20€ |
| Intervention d'un l'électricien habilité en cas de problème de surtension ou de matériel défaillant | 50 €/intervention |

Le Village du Père Noël

SIERCK LES BAINS

Zones tarifaires

Zc

Place du Marché, passage Saint Nicolas, Grand'rue.

Zp1

Passage de l'Ancienne Synagogue

Zp2

Place Jules Florange, à partir des parcelles végétalisées

Zp3

Devant l'Arlequin, l'auto-école et la galerie

Zp4

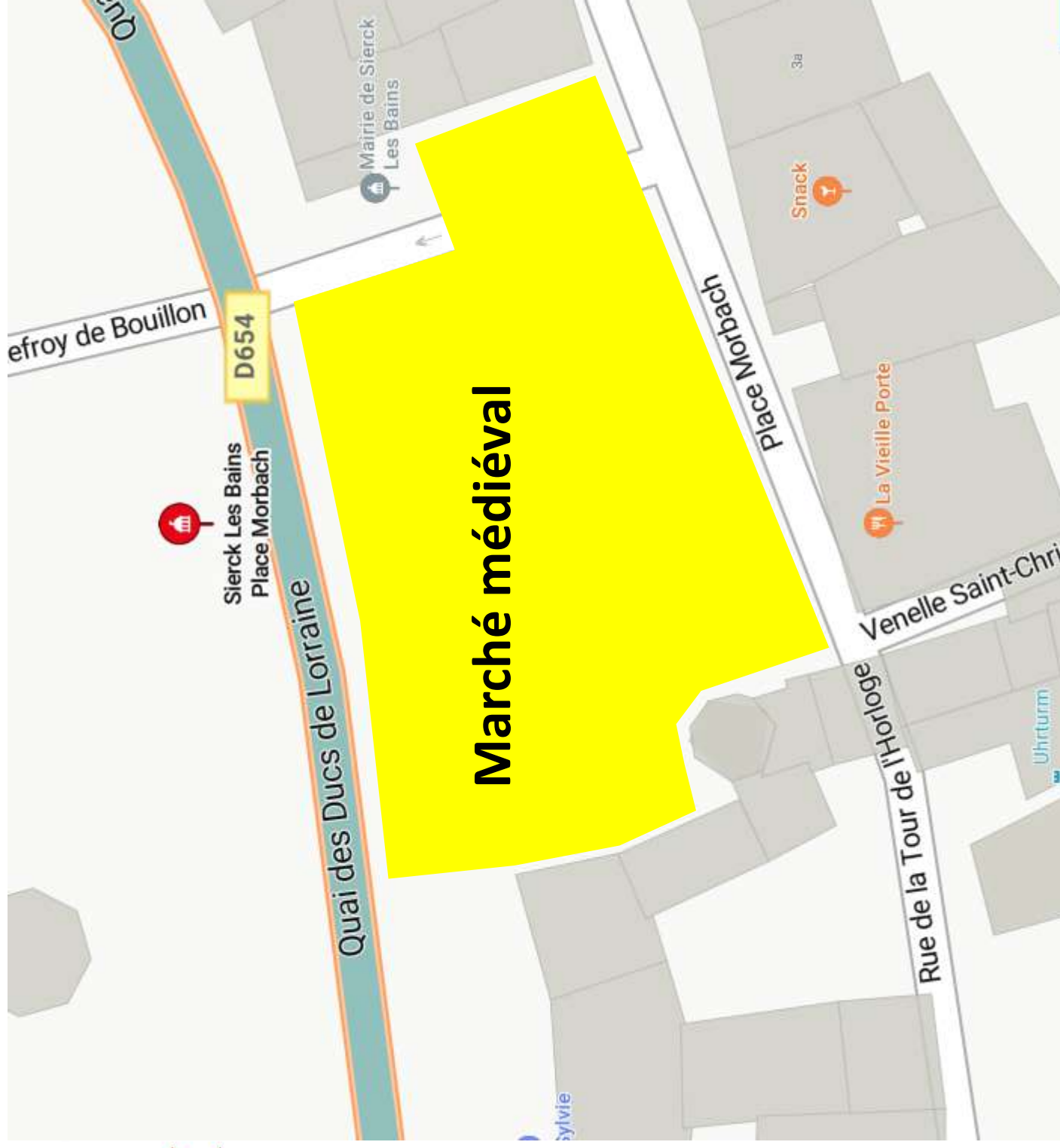
Entrée rue du Moulin



Le Village
du Père Noël

SIERCK LES BAINS

Zone tarifaire
Marché
médiéval



Village du Père Noël 2024 – Sierck-les-Bains

CONTRAT DE LOCATION DE CHALET ET BARNUM

Entre les soussignés

Association des Commerçants Sierckois, Yanick JOURNET en qualité de président

Municipalité de Sierck-les-Bains, Helen HAMMOND, maire de Sierck-les-Bains.

Et :

Mr/Mme.....

Nom du commerce/entreprise.....

Adresse.....

Tel..... **Email**.....

Il a été convenu de la réservation de (*nombre*) chalets(s) et/ou barnum(s) au prix unitaire/week-end.

La demande de réservation ne sera prise en considération qu'après réception du contrat signé.

Le présent contrat ne pouvant être modifié qu'à l'initiative de l'association.

Le présent contrat sera effectif uniquement après la validation de votre candidature par la commission d'attribution des chalets.

A le.....

Pour l'association

Le commerçant/artisan

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



A.C.S.
ARTISANAT ET COMMERCES
SIERCKOIS
11 Grand Rue
57480 SIERCK-LES-BAINS
Tél. 03 82 83 67 51

Clauses contractuelles

Article 1 - Instigateur de l'événement

Le fonctionnement du marché de Noël est sous le contrôle de l'association des Commerçants Sierckois et de la municipalité de Sierck-les-Bains.

Article 2 - Horaires et jours d'ouverture

Conformément à son engagement initial lors de son inscription chaque exposant doit respecter les jours et horaires d'ouverture du marché de Noël 2023 sur les quatre week-ends allant du **30 novembre 2024 au 22 décembre 2024 (de 15h à 21h le samedi et de 14h à 20h le dimanche)**.

Article 3 - Justificatif d'activité

Tout exposant professionnel devra justifier de son inscription au RCS RM RA avec un numéro SIRET. De plus, l'exposant s'engage à se conformer aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité en vigueur ainsi qu'au droit du travail.

Article 4 - Vente de marchandises et installation

Aucune gêne ne peut être occasionnée par le locataire auprès d'autres locataires. Un marchand n'est pas autorisé à vendre des produits non précisés dans le dossier d'inscription. L'exposant doit rester dans la limite de l'emplacement attribué.

Article 5 - Versement du règlement

Le montant total de la location par chèque à l'ordre de l'Association des Commerçants Sierckois sera demandé et sera encaissé une fois la candidature validée par la commission d'attribution des chalets. Le montant total peut également être versé par virement bancaire.

Article 6 - Remise des clefs

La clef de votre chalet sera disponible auprès de l'organisateur à partir du lundi précédant votre présence sur le marché.

Article 7 - Vol et sécurité

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol. Par ailleurs l'ensemble du marché sera gardienné en dehors des horaires d'ouverture du marché soit du samedi 21h00 au dimanche 9h00.

Article 8 – Implantation

Les places seront attribuées de manière à éviter que les mêmes produits soient exposés côte à côte.

Article 9 - Facturation

Le justificatif de la facturation sera remis sur demande.

Article 10 – Engagement

L'exposant déclare avoir pris connaissance des droits et obligations inhérentes à sa participation au marché de Noël et s'engage formellement à honorer ses engagements.

Article 11 – Annulation

Les locations sont prises en compte dès validation de la candidature des exposants par la commission d'attribution des chalets.

Du fait de l'exposant : toute annulation de location doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception et **avant le 30 octobre 2024**. Toute annulation faite après cette date autorise l'organisateur à garder à titre de dédommagement la totalité des sommes versées. En cas d'événement personnel imprévisible un justificatif sera demandé afin d'étudier le remboursement éventuel du montant de la location.

Du fait de l'organisateur : aucun défraiement ne sera octroyé à l'exposant au titre de dédommagement et de perte d'exploitation ; les sommes déjà encaissées seront remboursées en cas d'annulation pour cas de force majeure l'organisateur mettra à plat les dépenses et remboursera les exposants au prorata des sommes engagées.

Article 12 – Sanctions

Toute entrave aux articles 4 et 5 précités fera l'objet d'un avertissement voire d'une expulsion irrévocable et définitive de l'exploitant fautif sans qu'il ne puisse réclamer réparation, indemnité ou autre compensation.

Article 13 – Aménagement

Les chalets sont livrés vides. L'aménagement intérieur est à la charge de l'exposant. La décoration intérieure doit être attractive et rappeler l'ambiance des fêtes de Noël. Nous recommandons aux exposants de prévoir un éclairage spécifique pour mettre en valeur leurs produits. Il est possible de clouer visser dans les cloisons et portes intérieures ou extérieures du chalet à discrétion et sans transpercer les cloisons de part en part. Il est totalement interdit de toucher au plafond. Toute dégradation entraînera des pénalités. Le chalet doit être rendu vide et sans déchet.

Article 14 – Allées et espaces de sécurité

Les allées et les espaces de sécurité entre les chalets ne devront en aucune manière être encombrés par des appareils de stockage de marchandises. Aucune modification de structure des chalets ne pourra être effectuée (pas d'auvent ni de mobilier sur les voies de passage des véhicules de sécurité et d'aide à la personne). Toute dégradation constatée sera imputée à l'occupant.

Article 15 - Tenue et occupation des espaces et des abords

Propreté du site : la tenue des stands doit être impeccable. Les emballages et les objets n'ayant aucun lien avec la décoration du stand doivent être à l'abri des regards des visiteurs. Chaque exposant est tenu de respecter les limites de son linéaire. Pour les points gourmands l'utilisation de mobilier sera tolérée après avis de l'organisateur. Ces mobiliers devront être nettoyé régulièrement. Gestion des poubelles : des zones dédiées sont réparties et aménagées sur le site. Les déchets sont impérativement conditionnés sous sac plastique et les emballages carton sont pliés et évacués dans les containers mis à disposition. L'exposant doit se conformer aux jours et horaires indiqués par l'organisateur pour les opérations d'aménagement et de démantèlement. L'évacuation des stands en marchandises, articles et décoration devra être faite par l'exposant et dans les délais et horaires impartis. L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand pour la période de montage et de démontage ainsi que pendant les heures de fonctionnement de la manifestation.

Article 16.1 - Électricité : normes à respecter

- Il est formellement interdit de manipuler les installations électriques mises à disposition.
- Il est interdit de laisser au sol un câble électrique ou un tuyau dans toute zone accessible au public.

Article 16.2 - Électricité des commerçants

Socles mobiles (barrettes avec interrupteurs) - Rallonges H07 RNF (câbles souples uniquement) - Marquage NF ou CE pour les guirlandes - Conducteurs de terre obligatoires - Canalisation mobile non obstruant à la circulation du public - Circuit non accessible au public - Les bouilloires ou cafetières sont interdites (sauf point gourmand) – Aucun type de chauffage ne sera toléré - Pour les points gourmands : livrets d'entretien des matériels et certification NF et CE.

Article 16.3 – Gaz

Couverture anti-feu et extincteur adapté pour les points gourmands (friteuses /huiles) - Un appareil par bouteille (raccordements interdits, bouteilles accessibles) - Tuyaux souples visitables sur toute la longueur - Stockage des bouteilles limité à deux unités - Changement de bouteille hors présence public - Limite du stock / Position.

Article 17 – Publicité

La Ville de Sierck-les-Bains assurera la promotion de l'évènement et des animations sur tous les réseaux habituels.

Article 18 – Assurances

L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Chaque exposant est tenu de souscrire une assurance en responsabilité civile avec une garantie dommages couvrant le matériel mis à sa disposition à hauteur de 2 000 €. Tout litige survenant dans l'exécution de cette convention sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Thionville.

Articles 19 - Prestations fournies par l'organisateur

Électricité : mise à disposition d'une alimentation de prises monophasées et d'un éclairage par un plafonnier.

Article 20 - Chronologie d'installation/démontage

Montage : votre chalet est à votre disposition et sous votre responsabilité tout le temps du/des week-end(s) choisi(s) de 15h à 21h le samedi et de 14h à 20h le dimanche. Contrôle d'application des cahiers des charges et contrôle de conformité électrique à l'issue de votre installation et impérativement avant l'ouverture du Marché de Noël. Ouverture officielle de la manifestation le 30 novembre 2024 à 15h.

Exploitation : votre présence est nécessaire sur toute la période durant laquelle vous vous êtes inscrit. Livraisons et réapprovisionnements possibles tous les jours entre 9h et 13h maximum. En période d'exploitation aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le site. Le déchargements des marchandises se fera donc en stationnement provisoire selon le dispositif arrêté avec les services techniques de la mairie de Sierck-les-Bains. Fermeture définitive au public le dimanche 22 décembre 2024 à 20h00.

Pour l'association

Le commerçant/artisan

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



Contact



03 82 83 89 87



communication@siercklesbains.fr



www.siercklesbains.fr



12 quai des Ducs de Lorraine - 57480
Sierck-les-Bains

